



ACQUÉRIR ET PARTAGER LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Tout au long du cycle 2, dans la continuité du cycle 1, les élèves sont amenés à respecter et appliquer les règles communes. Ils doivent connaître le règlement intérieur de l'école et les sanctions qu'il prévoit. La connaissance des droits et des devoirs s'applique également à la charte d'usage du numérique. Ils accèdent à une première connaissance du vocabulaire de la règle et du droit.

Une initiation au Code de la route est engagée dès le début du cycle.

Les valeurs, principes et symboles de la République française sont enseignés tout au long du cycle : les élèves doivent aborder régulièrement ces notions afin d'accéder à une première connaissance des cadres d'une société démocratique, fondée sur les droits de l'Homme, du citoyen et de l'enfant. Les élèves devront donc avoir abordé à la fin du cycle la Convention internationale des droits de l'enfant et la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. On portera particulièrement attention à l'égalité fille-garçon.

ATTENDUS DE FIN DE CYCLE

- Respecter les règles de la vie collective.
- Connaître les valeurs, les principes et les symboles de la République française : le drapeau, l'hymne national, les monuments, la fête nationale.
- Accéder à une première connaissance des cadres d'une société démocratique.